BARRIERES DE PREVENTION		Contribution
		relative
Connaissance de la maladie prise en cours de route et des traitements prescrits par le spécialiste	Oui avec mention spéciale pour demande d'ALD non faite par le spécialiste et de prescription de complément de bilan.	Non
Connaissance des traitements prescrits par le spécialiste et au moins une fois à une dose conseillée par lui-même	A priori non ou mal car pas de recherche des effets indésirables.	OUI
Réflexions sur le bilan prescrit à titre systématique au début de la prise en charge	Pourquoi un bilan complet avec des dosages en fait peu utiles sans la créatinine ?	OUI
La fonction rénale est importante à connaitre y compris à un âge « jeune » et surtout si maladie chronique en cours avec des traitements agressifs	Curieusement le dosage de créatinine fait moins partie du bilan systématique (ou dans le cas présent complété par rapport à la demande du spécialiste)	OUI
BARRIERES DE RECUPERATION		
Repérage d'un dosage pathologique de la créatinine	Oui, le chiffre est éloquent ce qui n'est pas toujours le cas et réclame d'avoir un calcul de la clearance.	Majeure
Interprétation de ce résultat	Totalement inadéquate, au minimum au vu du délai écoulé après un épisode de possible CN « simple » et de l'absence confirmée d'obstacle permanent résiduel. De plus il est rare qu'une CN même en cours donne une élévation de la créatinine aussi importante	Majeure
Contrôle à distance ou complément de bilan	Non, hélas, comme si ce résultat pourtant pathologique avait été « enterré » une bonne fois pour toute en méconnaissant les diagnostics différentiels.	Majeure
Demande d'avis spécialisé	Oui parfaitement réalisée dans des délais courts par rapport au contrôle biologique ultérieur mais un an plus tard	NON
BARRIERE D'ATTENUATION		
Arrêt médicament et traitement des conséquences de l'IR	Appartiennent aux spécialistes	NON